

Membres	15
Présents	11
Représentés	02
Exprimés	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Le 29 mai 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de Villeréal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, selon la convocation en date du 23 mai 2019 sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM.

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Rolande PITON, Christian PAJOT, Jean-Raymond CRUCIONI, Sylvie AVEZOU, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie CLAUDE, Benjamin MAUVRIT.

Représentés : Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Colette MAYET-DELBOURG procuration à Jean-Raymond CRUCIONI

Absents excusés : Alain BRUGALIERES, Véronique LEYGUE

Secrétaire de séance : Rolande PITON

DÉLIBÉRATION		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2019-026	Espace Jean-Moulin : Tarifs de l'utilisation des salles	3-3-2

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de reprendre la délibération n°2018-037 du 30 mai 2018 afin de fixer les tarifs de location des salles de l'Espace Jean Moulin qui entreront en vigueur le 01 juillet 2019.

Pour l'utilisation de l'ensemble des salles :

- Particuliers, associations de la commune et de la Communauté des Communes en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) : 15 € la journée (manifestations occasionnelles)
- Particuliers, associations extérieures à la commune et à la CCBHAP : 20 € la journée (manifestations occasionnelles).
- Particuliers, associations de la commune et de la CCBHAP : 15 € / mois (utilisation hebdomadaire sur l'année).
- Activité économique lucrative: 50€ la journée

Pour l'utilisation seule de l'auditorium :

- Particuliers, associations de la commune et de la CCBHAP : 50 € / an (utilisation hebdomadaire sur l'année).

Cette recette sera imputée à l'article 752 du Budget de la commune.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité :

- **Acceptent** cette proposition et mandatent Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Pierre-Henri ARNSTAM

Certifié exécutoire compte-tenu :
- de la transmission à la Sous-Préfecture : 11/06/2019
- et de l'affichage le : 11/06/2019

